

1876 à 1889 : Joly Emilien Jean Roland. Maire de Montanges.

Né à Montanges le 20 décembre 1846. Fils de Claude Joly et Antoinette Berrod, cultivateur et aubergiste au village. Il reprend par la suite l'activité de ses parents. En 1882, mariage avec Marie Zélie Ballet, ils auront cinq enfants.

23 décembre 1874 : Elu et installé conseiller municipal du maire Chalon.

1876 : Tableau récapitulatif établi pour la 7^o région militaire.

-Montanges le village : 344 habitants, dans 94 maisons qui possèdent 10 chambres pour officiers ; 73 lits sont disponibles pour la troupe. Disponible : 300 places pour les chevaux dans les étables et écuries et 15 places pour les voitures.

-Les hameaux de Montanges : 310 habitants, dans 69 maisons qui possèdent 46 lits disponibles pour la troupe. Disponible : 216 places pour les chevaux dans les étables et écuries et 23 places pour les voitures.

15 mai 1876 : Sous-préfecture. Une circulaire ministérielle informe la sous-préfecture que le gouvernement a pris la décision de remplacer dans les communes les Maires et Adjoints choisis en dehors des conseils municipaux ou exclus de ces conseils par suites d'élections postérieures. Cette mesure uniquement inspirée par des considérations générales perd vis à vis de ceux qu'elle atteint tout caractère personnel.

« J'ai donc lieu de penser que Mr Reygrobellet adjoint de votre commune ne faisant pas partie du conseil n'hésitera pas à se soumettre volontairement de ces fonctions. Je vous prie monsieur le maire de bien vouloir en lui faisant part de ces instructions le remercier du bon concours qu'il a prêté à l'administration municipale. Je vous serai obligé de m'adresser sa démission dans le plus bref délai et en même temps votre proposition pour son remplacement au sein de votre conseil municipal ».

18 mai 1876 : Réponse de François Reygrobellet. « Monsieur le sous-préfet je comprends qu'à la suite des instructions que vous avez reçues vous ayez dû me demander ma démission d'adjoint au maire de Montanges mais comme j'exerçais ces mêmes fonctions depuis 18 ans lorsque' a paru la loi du 20 janvier 1874 et qu'elle me les a continuées, j'ai l'honneur de vous annoncer que je les conserve jusqu'à ce qu'une loi municipale change les dispositions actuelles. »

31 mai 1876 : Confirmation de la démission. Le sous-préfet répond à Mr Reygrobellet : « La circulaire prescrit vous le savez le remplacement des maires et adjoints qui ne font pas partie actuellement des conseils municipaux. C'est une mesure générale dont l'exécution doit avoir lieu le plus promptement possible. J'ai donc la confiance, monsieur l'adjoint que vous ne persisterez pas dans votre détermination première et que vous voudrez bien avant qu'il ne soit pourvu à votre remplacement m'adresser votre démission écrite ».

1 juin 1876 : Intervention du préfet. « Je vous invite monsieur l'adjoint de nouveau à donner votre démission ce jour afin de ne pas vous créer des désagréments plus tard. »

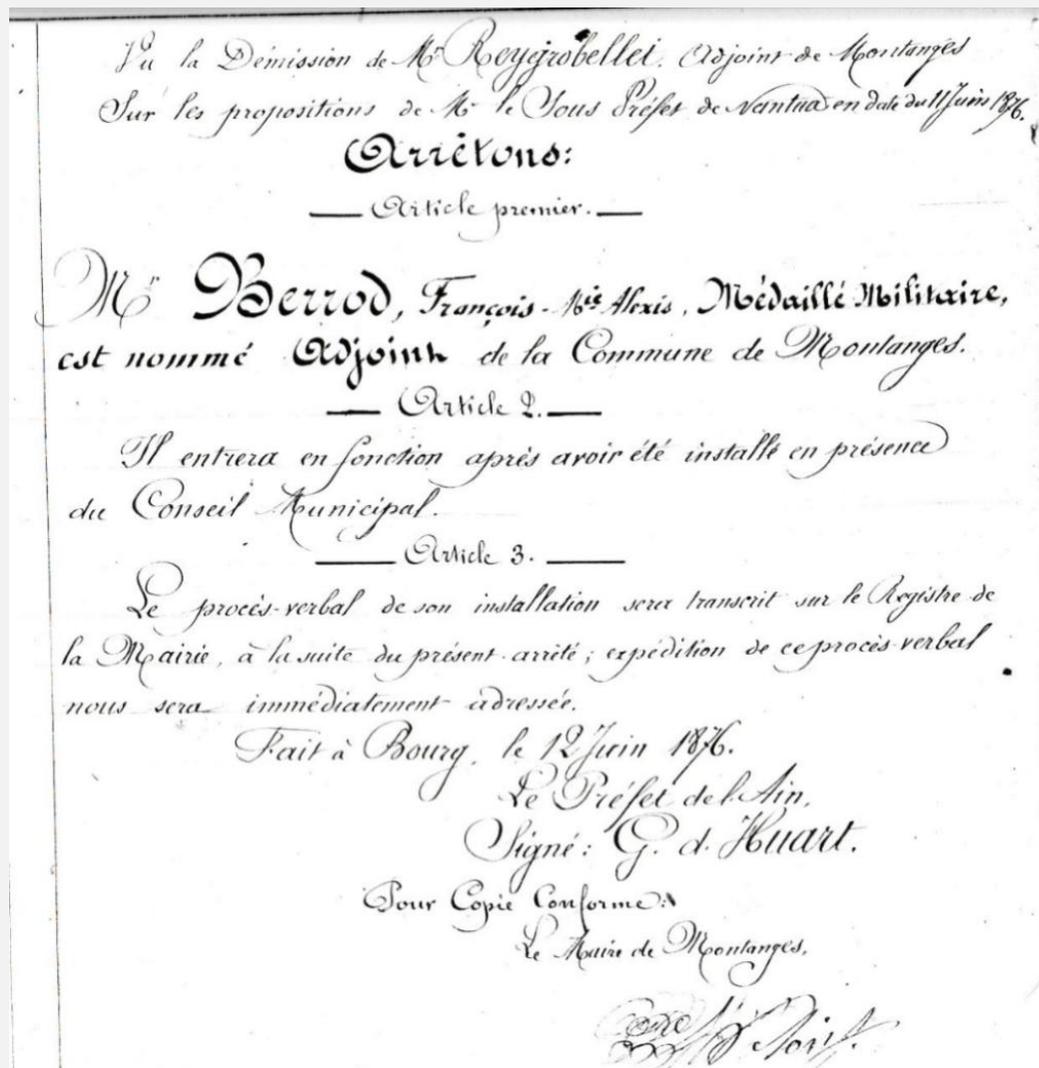
12 juin 1876 : Election d'un adjoint. Monsieur Berrod François, médaillé militaire, est élu adjoint en remplacement de monsieur Reygrobellet François qui ne fait plus partie du conseil. Il est installé le 12 juin, suivant un arrêté préfectoral du 12 juin 1876.

24 septembre 1876 : Remplacement de conseiller. Installation de monsieur Ballivet Antoine, élu le 17 septembre en remplacement de monsieur Jean Guinet, décédé le 30 octobre 1875 à Montanges, afin de compléter le conseil municipal en vue de l'élection du maire et de l'adjoint fixée au 8 octobre 1876 d'après la loi du 12 août 1876.

24 septembre 1876 : Maire Joly et conseillers. Mr Ballivet Antoine né en 1820 étant le plus âgé de l'assemblée ouvre la séance du conseil et donne lecture des procès-verbaux constatant les opérations électorales qui ont eu lieu le 17 septembre. Les nouveaux conseillers, Joly Emilien, Moine Joseph, Romand Jean, Berrod François Marie, Chalon François, Couttier César Uldéric, Sarrazin Joseph, Louverier Joseph, Tournier Léon Narcisse, Mermillon Jules et Famy François ont successivement et individuellement accepté le mandant qu'il leur est confié et ils ont été installés.

Antoine Ballivet a procédé ensuite à l'élection du maire et de l'adjoint. Mr Joly Emilien a été élu maire et Mr Berrod François Marie a été élu adjoint.

04 septembre 1876 : L'empereur est fait prisonnier à Sedan avec 80 000 hommes.



08 octobre 1876 : Election et installation par les membres du conseil municipal suivant la loi du 12 août d'Emilien Joly, maire et Berrod François Marie, adjoint. Dès son élection Mr Joly afin de réorganiser la mairie passe la commande d'un grand placard destiné à classer les archives communales qui seront transférées dans une des salles de classe afin d'être à la portée du secrétaire de mairie.

1876 : La population de Montanges est de 654.

1876 : Le conseil municipal et les plus imposés s'entendent enfin pour trouver les fonds nécessaires à la construction d'une maison commune dont le besoin se fait vivement sentir depuis le grand feu de 1861.

Ce bâtiment sera construit au centre du village sur un terrain acheté à l'ancien maire André Gras sur les décombres de sa ferme détruite lors du grand feu.

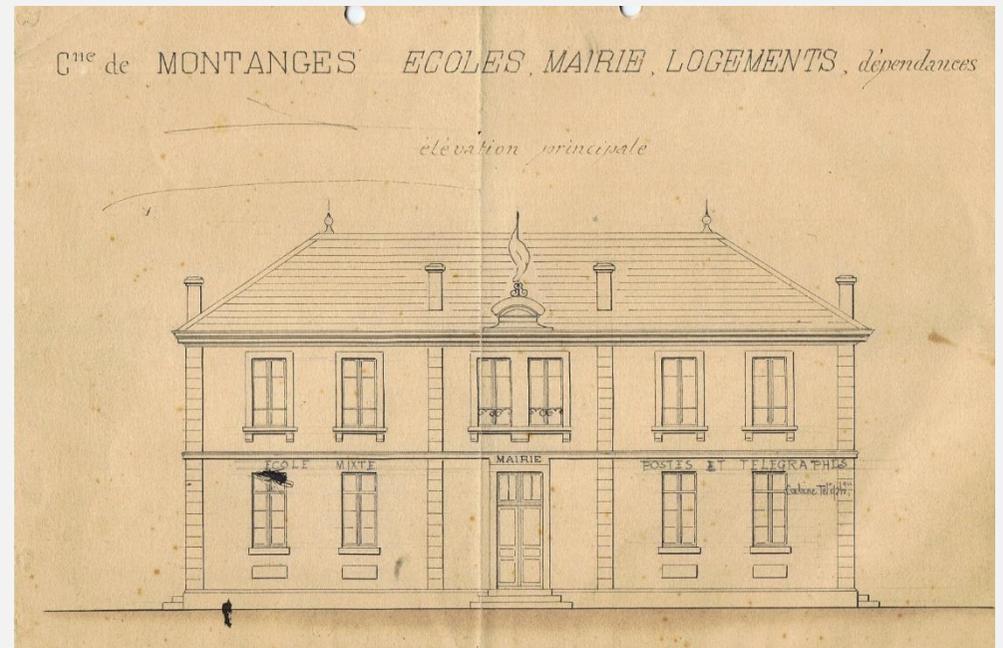
L'achat de ce terrain pour un prix fort élevé à fait naître dans le village de nombreuses querelles et controverses qui ont terriblement ralenti la construction de l'édifice.

21 février 1877 : Lettre du maire Emilien Joly au Préfet de l'Ain.

Lettre concernant la construction de la maison commune qui fait défaut à la commune depuis de nombreuses années.

Mon désir qui est le grand désir de la population de Montanges est que vous trouviez une solution favorable à la demande qui a été faite par le conseil municipal touchant la construction de la maison d'école. Chaque fois qu'un homme influent de la localité a émis l'avis de cette construction sa parole a été accueillie avec ferveur par les habitants. En effet la nécessité d'un établissement de ce genre s'impose à tous et à chacun en particulier parce que chacun voit et déplore la triste installation actuelle des écoles : installations insuffisantes comme étendue, inadaptés aux enfants au point de vue hygiène et incommode à tous égards aux maitres et maitresses.

Point de salle de mairie où puissent se tenir convenablement les séances, nul lieu propre où puissent se serrer les archives et autres papiers officiels. De là une situation pénible à tous et presque insupportable. Les différents inspecteurs primaires qui se sont succédés, qui ont visité les classes et les logements ont parlé à cet égard comme nous parlons nous-mêmes. Plusieurs rapports ont été rédigés par eux et portés à l'inspection départementale dans le but de constater la défectuosité frappante des locaux et de provoquer une amélioration radicale. Vous-même Monsieur le Préfet quand vous



avez été instruit des choses, vous deviendrez notre plus ferme appui ; nous le savons par l'intérêt que vous portez à l'éducation et à la bonne tenue des enfants des écoles. Nous venons donc à vous en toute confiance.

Si l'œuvre a subi un si long retard c'est qu'elle était entourée, dans le passé de plusieurs difficultés qui s'évanouissent une à une dans le présent. Autrefois le conseil municipal était divisé, non point sur le fond, mais sur les détails qui avaient plutôt trait à des questions d'amour propre personnel. Aujourd'hui il a fait taire ces jalousies et il est complètement rallié au Maire et à la cause générale. Autrefois il manquait peut-être un homme de direction qui voulut donner son temps et sa peine. Aujourd'hui je m'engage à faire toutes les démarches reconnues nécessaires et je ne reçois que des encouragements.

Autrefois les finances de la commune étaient peut-être un peu courtes. Aujourd'hui elles sont en bon état et l'avenir nous promet de les augmenter le plus qu'il ne faut pour mener notre œuvre à bonne fin.

La caisse possède actuellement environ la somme de 10 000 francs. Une coupe extraordinaire nous sera délivrée à cet effet sur la parole des agents forestiers pouvant produire 4 000 francs.

Les habitants consultés et heureux de contribuer aux dépenses communes ont cédé spontanément avec joie tant ils désirent un asile convenable pour leurs enfants leur droit pendant dix ans à la coupe qui leur est délivrée chaque année s'élevant environ à 6 000 francs à réaliser par un emprunt.

Les affouagistes supporteront cet impôt volontaire aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour arriver au plein achèvement de la maison commune. La maison achevée notre caisse bénéficiera de la somme dépensée chaque année en location ; c'est-à-dire plus de 400 francs par an représentant des intérêts de 8 000 francs.

Depuis 1861, il n'a pas été possible d'aborder la question de l'impôt des centimes additionnels à cause des incendies qui ont cruellement éprouvé les habitants. Ils se sont néanmoins imposés des sacrifices dont le produit dépasse l'impôt et qui peuvent être considérés comme une imposition extraordinaire en vue d'obtenir un secours de l'état.

Veillez je vous prie, Monsieur le préfet presser l'instruction et la solution de cette affaire importante que j'ai à cœur de voir aboutir le plus tôt qu'il sera possible.

Votre très humble et obéissant serviteur.

21 septembre 1877 : Maison commune.

Une lettre de la sous-préfecture de Nantua parvient en mairie :

« Monsieur le maire, j'ai l'honneur de vous informer que par décision du 20 septembre prise conformément à la demande du conseil municipal du 12 août et aux propositions des agents forestiers ; Monsieur le préfet a disposé que pendant dix ans la coupe affouagère à assoir chaque année dans la série de futaie des bois de la dite commune sera vendue et le produit destiné aux frais de construction de la maison commune.

Grâce au député Mercier, un arrêté du 1^o février 1878 provenant du ministère de l'instruction publique parvient à la commune ; Il lui accorde un secours de deux mille cinq cents francs pour l'aider à acquitter les frais de construction de la maison d'école.

20 janvier 1878 : Le maire Joly est réélu au premier tour de scrutin par onze voix sur douze de même que l'adjoint Berrod.

28 avril 1878 : Le maire Emilien Joly donne avis qu'il sera procédé ce jour en la salle d'école des garçons à Montanges, à l'adjudication par voie de soumissions cachetées des travaux pour la construction de la maison d'écoles avec mairie et dépendances suivant devis de l'architecte Baudin à la somme de 21 829 francs et 98 centimes. Les documents d'adjudication peuvent être consultés au secrétariat de la mairie.

22 mai 1878 : Le maire E. Joly adresse un nouveau courrier au préfet : « En date du 22 avril, j'ai eu l'honneur de vous informer que j'avais expédié le dossier relatif à la maison commune. Je l'ai fait passer par la voie hiérarchique que vous m'aviez prescrite. Je ne sais s'il ne vous est déjà parvenu ; Toutefois si je me permets de vous en demander des nouvelles, ce n'est pas que je cède à un mouvement d'impatience, sachant que combien d'affaires l'administration est encombrée ; j'ose simplement vous prier, monsieur le préfet, d'examiner le projet et l'approuver le plus tôt que vous pourrez afin que l'adjudication de la maison commune se donne assez à temps pour que l'entrepreneur puisse préparer ses matériaux durant l'été et commencer les travaux au Printemps prochain. Cette remarque est pour vous dire que dans nos régions on ne doit point ou peut compter sur l'hiver pour faire les préparatifs de bâtisse et de construction.

1879 : Le maire et son conseil adressent des félicitations à Mr Jules Ferry à l'occasion de son élection à la présidence de la république. Le conseil ne doute pas que sous son gouvernement la France soit prospère et heureuse.

Buste

Le Conseil municipal vote la somme de 23.50 francs pour
rembourser à Mr Tournier cette somme pour acquisition
et transport d'un buste de la République et 5 fr. pour
achat de balais arrosoirs et pince et pelles pour le ménage
ainsi fait et relibéré les jours, mois et ans que dessus
et ont signé les membres présents. Couramin

Bouillet
Berrot
Grony

19 septembre 1880 : Maison commune.

Mr Tournier fait l'acquisition pour une somme de 23.50 francs d'un buste de la République qui sera installé dans la salle de la mairie.

Le conseil approuve la réception définitive de la maison commune.

Quelques travaux sont à finir comme la réparation des portes et croisées du logement des Religieuses qui ne ferment plus, ainsi que la toiture qui forme une gouttière dans leur logement près de la cheminée de la

cuisine ou encore le paiement des travaux effectués par Mr Bouillet pour les placards de la cuisine et de la chambre de l'instituteur ainsi que le zingage de la pierre Porte drapeau.

23 janvier 1881 : Election municipale.

Suite aux élections du 9 janvier, installation du nouveau conseil municipal suivant arrêté préfectoral du 12 janvier. Joly Emilien maire, Moine Joseph, Mermillon Jules, Tournier Narcisse, Chalon François, Ballivet Antoine, Romand François, Berrod François, Berrod Jean Bernard, Sarrazin Joseph, Mermillon Joseph et Berrod François dit Taihi.

Narcisse Tournier s'exprime après ces élections :

« La commune de Montanges a réélu en entier et à une grande majorité son conseil municipal composé de 12 membres, tous de vrais et sincères républicains. Les habitants ont prouvé par ce vote qu'ils étaient contents de l'administration de l'ancien conseil qui est parvenu malgré le peu de ressources de la commune de la doter d'une splendide maison commune et qui est en voie de relier tous les hameaux entr'eux par quatre nouveaux chemins qui se monteront à plus de trente mille francs. Une liste réactionnaire a été portée et distribuée dans toutes les maisons, et malgré le vin et l'alcool versés à profusion par des courtiers salariés pour cela, ces messieurs de la réaction n'ont pu obtenir qu'une vingtaine de voix. Cependant ils se voyaient sûrs de succès, car ils avaient commandé un banquet qui devait être présidé par un Régent des environs de Miribel qui avait déjà envoyé des dindes et volailles si renommées du canton de Montluel. Hélas ! Ils avaient compté sans la volonté souveraine du Peuple et ils en seront quittes pour manger, sans bruit et en s'essuyant les yeux, ces pauvres bêtes égorgées pour la circonstance. »

23 janvier 1881 : Election municipale. Installation du nouveau conseil municipal suivant arrêté préfectoral du 12 janvier. Joly Emilien maire, Moine Joseph, Mermillon Jules, Tournier Narcisse, Chalon François, Ballivet Antoine, Romand François, Berrod François, Berrod Jean Bernard, Sarrazin Joseph, Mermillon Joseph et Berrod François dit Taihi.

1 septembre 1882 : Tableau récapitulatif établi pour la 7° région par le chef d'état-major. Montanges le village : 354 habitants, dans 80 maisons ; Disponible : 3500 places pour les hommes pouvant être cantonnés dans les maisons, établissements, écuries, bâtiments ou abris de toute nature. 400 places pour les chevaux ou mulets dans les écuries, remises ou hangars.

1882 : Bibliothèque populaire.

Demande par le conseil d'une concession de livres pour la bibliothèque populaire et vote une somme de 80 francs.

Demande de concession de livres pour la Bibliothèque populaire.

Renouvelé la demande faite par délibération en date du 19 Décembre 1880, et l'effet d'obtenir une concession de livres pour la Bibliothèque populaire. Le conseil ayant voté à cette date une somme de 80^{fr} cette somme a été employée par l'Assemblée municipale par don de Monsieur le Préfet et remboursé par l'Etat à cette dernière en considération des sacrifices que s'impose la Commune pour l'entretien de la Bibliothèque.

11 mars 1883 : Arrêté municipal au sujet des cafés et cabarets du village : « Vu le peu d'étendue du village le CM fixe à 50 mètres la distance à laquelle pourront désormais être établis les cafés, débits de boissons, autour de l'église, du cimetière et de l'école primaire. »

05 avril 1884 : Sous la III^e république une loi accorde au peuple la souveraineté de ses affaires avec cependant la surveillance de la préfecture.

1886 : Population : 326 habitants au village et 235 dans les hameaux. Total pour la commune : 561

20 mai 1888 : Réélection du maire Joly qui est immédiatement installé à son poste par les conseillers élus.
Mr François Berrod ayant obtenu la majorité absolue est élu au poste d'adjoint.

20 mai 1889 : Installation du nouveau conseil municipal.

Emilien Jean Roland Joly donne sa démission de son mandat de maire acceptée par le préfet le 3 mai 1889.

François Chalon, ex-maire lui succède.